

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	<b>D2018-38</b>
---	---	-----------------

## SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			Le 5 novembre 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire  <b>Etaient présents:</b> CHAPOTOT Jocelyn, <del>GIRARD François</del> , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, <del>CORNESSE Jean-Pierre</del> , DESBOIS Charline, <del>GIRARDIN Carine</del> , MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, <del>PAUVERT Yohan</del> , <del>PAJOT Marc</del> .  <b>Procuration :</b> GIRARD François à Jocelyn CHAPOTOT CORNESSE Jean-Pierre à MAURICE Roseline <b>Absents :</b> PAJOT Marc, GIRARDIN Carine, PAUVERT Yohan Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. <b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	12	

**Date de la convocation**  
 25/10/2018  
**Date d'affichage**  
 06/11/2018

### OBJET : REPAS ET COLIS POUR LES AINES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D2016-52 du 17 novembre 2016, le conseil municipal a décidé de continuer les prestations offertes par l'ex CCAS de Créancey.

La commune offre aux habitants de Créancey inscrits sur la liste électorale et aux anciens agents à partir de l'année de leurs 70 ans un repas et un colis de fin d'année d'une valeur approximative de 25€.

Monsieur le Maire rappelle qu'au début du mandat du conseil municipal environ 65 personnes remplissaient les conditions. Monsieur le Maire expose que dans 5 ans, ce sont près de 100 personnes qui rempliront ces conditions. Compte tenu de cette augmentation importante du nombre de bénéficiaires et de la réduction des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les prestations offertes aux personnes de 70 ans et plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- MAINTIEN le repas aux habitants inscrits sur la liste électorale ainsi qu'aux anciens agents à partir de l'année de leurs 70 ans.
- DECIDE d'offrir un colis de Noël d'une valeur approximative de 25 € uniquement à ceux qui n'auront pas bénéficié d'un repas lors de la même année.
- FIXE la mise en application de cette délibération à partir de ce jour.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT